



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 58/23 – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN LOCAL A L'OFFICE DE TOURISME PAR LA SOCIETE VELO PACA 13

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la demande de la SAS VELO PACA 13 qui souhaite démarrer son activité dans les plus brefs délais dans l'attente de la fin des travaux du local au 1 place de la Vierge,

DECIDE d'approuver la convention d'occupation temporaire d'un local situé à l'Office Municipal de Tourisme, établie entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON, l'Office Municipal de Tourisme et la Société VELO PACA 13, sous l'enseigne commerciale Station BEE'S, représentée par Monsieur Eric PONSADA,

DIT que la période d'occupation est prévue du 28 avril 2023 jusqu'au 15 juillet 2023,

DIT que la location dudit local de 40m² est consentie à titre gracieux.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 22 juin 2023

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 27 JUILLET 2023
Et de la publication au bulletin officiel le

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20230622-DEC_58_23-0